

**DANS L’AFFAIRE D’UN RECOURS EN VERTU DE L’ALINÉA 7(1)b)
DE LA LOI SUR LE DROIT À L’INFORMATION, L. R.N.-B. 1973, ch. R-10.3**

Entre : **G.H.,**
la requérante;

Et :

Ed Doherty,
ministre responsable des Affaires autochtones,
le ministre.

[Traduction]

RECOMMANDATION

1. Le présent recours, daté du 26 février 2007, découle d’une demande en vertu de la *Loi sur le droit à l’information* déposée en janvier 2007. Le ministre a répondu à la demande d’accès le 9 février 2007. Une demande d’accès connexe au ministre de l’Éducation a été déposée le 1^{er} décembre, et on y a répondu le 18 décembre 2006. La requérante a déposé sa demande d’examen à l’égard de ces deux demandes à la même date.
2. J’ai transmis, à cette date, à la requérante et au ministre de l’Éducation ma recommandation à l’égard de l’autre requête connexe. La demande adressée au ministre responsable des Affaires autochtones cherchait essentiellement à obtenir la divulgation des mêmes documents. Malheureusement, la demande s’est heurtée au même refus, invitant la requérante à s’adresser à des organismes non gouvernementaux, car sa demande n’avait pas identifié les documents recevables dont le gouvernement provincial était en possession. La requérante s’était trompée en n’identifiant pas correctement le comité dont elle cherchait à obtenir les procès-verbaux et les rapports. Une requête révisée a été transmise au ministère de l’Éducation.
3. Je crois comprendre également que le coordonnateur du droit à l’information au ministère des Affaires autochtones siège également au comité provincial sur l’éducation des Autochtones, dont les travaux sont l’objet de la demande de la requérante. Je recommanderais que les deux ministères travaillent

ensemble afin d'identifier tous les documents recevables et de répondre à la requérante de la façon la plus complète et opportune que possible.

4. Je répète et j'adopte mes observations faites dans ma recommandation NBRIOR 2007-02, dont je joins une copie pour l'information du ministre.

Fait à Fredericton, le 16 avril 2007.

Bernard Richard, ombudsman